



Controle technique en dehors de mes horaires

Par Cidra

Bonjour j'ai un question peut-être toute bête mais je n'ai aucune compétence dans le domaine juridique.

Je suis salarié technicien SAV chauffagiste et j'ai donc à ma disposition un véhicule type xxxxxxxx caddy, il y a peut être notre hiérarchie nous annoncer le fait que tout les véhicule devait passer au contrôle technique et on opter pour la démarche suivante, c'est au technicien responsable de son véhicule d'appeler le garage pour fixer une date mais en dehors des horaires de travail et le déplacement n'est pas indemnisé.

Ma question est: l'entreprise à le droit de me demander d'aller effectuer le contrôle technique en dehors de mes horaires de travail et de ne pas m'indemniser?

Par Violet

Bonjour Cidra,

Lorsque vous demandez :

"l'entreprise à le droit de me demander d'aller effectuer le contrôle technique en dehors de mes horaires de travail et de ne pas m'indemniser?"

selon moi, la réponse est non, parce qu'il y a des risques.

Ceci étant, rien ne vous interdit de consulter un avocat dont la prestation est gratuite.

cf.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Si tel est votre souhait, munissez vous de tous les documents en votre possession, si tant est que votre employeur vous en ait remis.

Cordialement.

Par Prana67

Bonjour,

L'employeur peut vous demander de passer le CT, mais il doit bien sur payer le temps passé, que ça soit pendant vos heures normales de travail ou en dehors.

Ces véhicules sont loués ou acheté par l'entreprise ?